

Délibération 2023-033

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – ACCORD TRAVAUX ET DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire présente le devis de la société Enedis pour le déplacement et l'enfouissement de la ligne HTA qui surplombe actuellement la parcelle d'assiette de la 4e tranche du lotissement du Bois de l'Enfer. Ce devis se monte à la somme de 58 427.77 € HT.

Monsieur le Maire présente également les frais occasionnés par la mise en place de la fibre optique d'un montant estimé à 4 175 € HT. Il souligne qu'il convient de prévoir une décision modificative afin de faire face à ces prestations supplémentaires et présente le projet :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Accusé de réception en préfecture
050-215005513-20230523-DELCOM2023-033-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Achats stockés - Terrains à aménager	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0,00 €	7 835,00 €	0,00 €	0,00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	56 385,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	64 220,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 220,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 220,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	64 220,00 €	0,00 €	64 220,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	64 220,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	64 220,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 220,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 220,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	64 220,00 €	0,00 €	64 220,00 €
Total Général		128 440,00 €		128 440,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord du devis présenté par la société Enedis d'un montant de 58 427.72 € HT,
- Valide la décision modificative n° 1 au budget Lotissement du Bois de l'Enfer
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS